Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_004-DE

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**
Délibérations du Conseil Communautaire
**Séance du 29 septembre 2026**
Convocation du 22 septembre 2026

**N° 2026_09_004**

**Objet : Administration Générale - Contrat de gouvernance du Grand Site de France des Gorges de l'Ardèche 2027-2030**

Le 29 septembre 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE
Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Hervé OZIL à Laurence HOTTE
Absents : Delphine CHLIEH, Yvette DARNOUX, Béatrice MOREAU,
Secrétaire de séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 2 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37 abstention :

---

Depuis plus de quarante ans, le territoire des gorges de l'Ardèche s'est engagé dans une démarche exemplaire de protection, de gestion et de valorisation de ses patrimoines naturels et culturels.
Cette dynamique a progressivement dépassé le cadre des sites protégés, devenant un véritable projet partagé, fondé sur l'identité géographique, paysagère et culturelle des gorges de l'Ardèche.

Forts de ces fondations, les collectivités territorialement concernées ont décidé de s'unir autour de la valorisation des paysages, en s'engageant collectivement dans la candidature au label Grand Site de France.
Par délibération N°2025_10_011 du 28 octobre 2025, le Conseil communautaire a décidé :

- D'approuver le dossier de candidature des gorges de l'Ardèche au label Grand Site de France et de soutenir le portage de cette candidature par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche,
- De s'engager à participer à la gouvernance du projet,
- De s'impliquer dans le pilotage technique du programme d'actions en apportant des moyens d'ingénierie propres en appui de la structure animatrice et ce afin de mutualiser les moyens et porter les actions qui la concerne en y apportant sa contribution en fonction des moyens dont elle dispose.

Afin de conforter cette gouvernance, et les moyens techniques et d'animation de la démarche, il est proposé à présent au Conseil communautaire d'approuver une convention dite de contrat de gouvernance, conclue entre le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA), les deux départements de l'Ardèche et du Gard et les trois intercommunalités : la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche (CCGA), la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_004-DE

(DRAGA) et la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien (CAGR). Cette convention a pour objet la définition de la gouvernance et du partenariat technique et financier entre les signataires du contrat de gouvernance du Grand Site des Gorges de l'Ardèche pour une durée de quatre ans, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** la convention dite de contrat de gouvernance à intervenir avec le SGGA, les deux départements de l'Ardèche et du Gard et les trois intercommunalités, telle qu'annexé à la présente délibération, dont l'objet est de définir la gouvernance et le partenariat technique et financier entre les signataires dans le cadre du label Grand site de France,

**Autorise** le Président à signer cette convention.

Le Président

Luc PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE 07150 VALLON PONT D'ARC

Le Secrétaire de séance

Vincent CERVINO